

(LA SÉANCE EST OUVERTE - 11 h 00)

M. LE PRÉSIDENT WILLIAM SEKULE :

Je déclare l'audience ouverte. Monsieur
du greffe, voulez-vous nous dire ce qui
est inscrit au rôle du Tribunal ce matin, 5
s'il vous plaît?

LE GREFFE :

Monsieur le Président, la Chambre de
première instance 2 au Tribunal pénal
international pour le Rwanda, composée du 10
juge William Sekule, le président, du juge
Yakov Ostrovsky et du juge Tafazzal
Hossain Kahn, siège en ce moment pour
l'interrogatoire du témoin de l'Accusation
28, témoin II, dans le procès concernant 15
l'affaire : Le Procureur contre Clément
Kayishema et Obed Ruzindana, affaire
ICTR-95-1-T.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Le Banc du procureur 20
veut-il bien se présenter, s'il vous
plaît? Monsieur Rahetlah?

Me JONAH RAHETLAH :

Merci, Monsieur le Président. Bonjour,
Monsieur le Président, bonjour, Messieurs 25
les Juges. Le Banc du procureur est
aujourd'hui composé de madame Holo
Makwaia, de madame Brenda Sue Thornton et

de moi-même, monsieur Jonah Rahetlah.
Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie, la Défense veut-elle
bien se présenter, s'il vous plaît?

5

Me ANDRÉ FERRAN :

Bonjour, Monsieur le Président, bonjour,
Messieurs les Juges. Je suis le bâtonnier
Ferran, avocat au Barreau de Montpellier,
j'assure, à la barre de la Défense, les
intérêts de Clément Kayishema.

10

M. LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie, Maître Ferran.

Me PASCAL BESNIER :

Bonjour, Monsieur le Président, bonjour,
Messieurs les Juges. Je suis Pascal
Besnier, avocat au Barreau de Paris, dans
la défense des intérêts de monsieur
Ruzindana.

15

M. LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie, Maître Besnier. Nous
allons donc continuer le témoignage du
témoin de l'Accusation 28, le témoin II.
J'espère, Madame Thornton, du Banc du
procureur, que le témoin est prêt à
continuer son témoignage?

20

25

Me BRENDA SUE THORNTON :

Oui, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT :

Pourrait-on, donc, faire venir le témoin?

Me THORNTON :

Monsieur le Président, pendant que nous attendons le témoin, j'ai distribué aux conseils de la Défense, hier ou le jour d'avant, ainsi qu'au greffe, des copies des pièces à conviction 66 à 72, c'est-à-dire les diapositives de la région de Bisesero. Nous avons donné à tout le monde des copies en noir et blanc, par le passé.

5

10

Nous venons de recevoir des copies en couleur; je les ai donc données aux parties, les pièces à conviction sont les diapositives MM qui sont en possession du greffe. Je voulais simplement vous informer de cela.

15

M. LE PRÉSIDENT :

20

Maître Ferran, Maître Besnier, un problème avec ces pièces à conviction?

Me FERRAN :

Pas d'objection, nous avons les documents.

M. LE PRÉSIDENT :

25

Maître Besnier?

Me BESNIER :

Aucune objection, Monsieur le Président,

je suis effectivement en possession des pièces.

M. LE PRÉSIDENT :

Nous ne pouvons pas avoir des documents qui ne sont pas consignés de manière adéquate dans le dossier. Donc, nous allons prendre les pièces à conviction qui nous ont été données, mais nous notons que les copies qui nous sont données maintenant sont en couleur et non plus en noir et blanc, comme par le passé.

Me THORNTON :

Oui, les pièces à conviction elles-mêmes sont les diapositives qui ont été données au greffe mais nous avons donné des copies de ces diapositives aux différentes parties et aux membres de la Cour.

Les copies que nous avons données par le passé étaient en noir et blanc; nous venons de recevoir des copies en couleur et c'est celles-là que nous venons de distribuer.

M. LE PRÉSIDENT :

Très bien, c'est plus clair maintenant. Monsieur l'Interprète, veuillez rappeler au témoin qu'il est toujours sous serment et qu'il devra poursuivre son témoignage

dans cet esprit.

Au cours de son témoignage, s'il a des questions à poser, s'il veut soulever certains problèmes, certains points, devant la Chambre, et bien il doit se sentir libre de pouvoir faire cela. Il a bien compris, n'est-ce pas?

5

R. Oui, j'ai compris.

-- Très bien. Donc, Madame le Procureur, pouvez-vous continuer?

10

SUITE DE L'INTERROGATOIRE

Me THORNTON :

Témoïn II, lorsque nous nous sommes arrêtés hier, nous étions en train de parler du 14 mai, lorsque vous êtes retourné à Muyira pour enterrer certaines des victimes de l'attaque du 13 mai.

15

R. Oui.

Q. Vous veniez juste de mentionner l'arrivée de Clément Kayishema et d'Obed Ruzindana.

20

R. Oui.

Q. J'ai une question à vous poser avant de parler de l'arrivée de ces deux personnes. Pourriez-vous nous donner une idée du nombre de cadavres que vous avez vus ce matin-là, lorsque vous êtes revenu à Muyira pour enterrer certaines des

25

- victimes?
- R. Le nombre était très important; étant donné le nombre, l'affluence de personnes qui s'étaient rassemblées à Bisesero, partout dans les routes, on y trouvait un peu partout des cadavres, mais si vous considérez les 25 000 personnes qui se trouvaient là, on peut dire que ce jour-là, il y avait environ 20 000 personnes qui étaient mortes. 5 10
- Q. Témoin II, pourriez-vous expliquer ce que vous avez vu lorsque Kayishema et Ruzindana sont arrivés?
- R. Je pense que, hier, j'ai expliqué ce qui s'était passé le 13; si vous voulez me demander ce qui s'est poursuivi le lendemain, à savoir le 14, je pourrais vous expliquer. 15
- Q. Oui, nous parlons du 14 mai, maintenant. Je vous demande d'expliquer ce qui s'est passé le 14 mai? 20
- R. Le lendemain, c'est-à-dire le 14, nous sommes allés chercher certains membres de notre famille qui étaient décédés. Comme je vous l'ai dit hier, notre papa s'est levé très tôt le matin, et il est allé à l'endroit où se trouvaient nos vaches; il s'est rendu compte que les personnes de 25

chez nous ne s'y trouvaient plus.

Il m'a trouvé à l'endroit où je venais de
découvrir le corps de mon petit frère, il
s'agit de la région de Muyira, sur la 5
colline dénommée "Kagari" (phon.).

Dès que j'y suis arrivé, j'ai constaté que
des chiens avaient commencé à lui manger
les entrailles et, après que nous l'ayons 10
enterré, immédiatement après, nous avons
entendu le vrombissement de moteur de
véhicules qui arrivaient.

Après un certain moment, nous avons vu des 15
personnes qui se trouvaient au haut de la
colline de Muyira qui dévalaient, qui
descendaient vers le bas; ils nous ont dit
qu'ils avaient aperçu des "bus" qui
s'approchaient avec des militaires. 20

Nous nous sommes enfuis vers la colline de
Rwirambo, la colline s'appelle "Mataba".
Dès que nous sommes arrivés à cette
colline, nous avons essayé de leur lancer 25
des pierres; c'était au moment où des
militaires venaient d'arriver sur place
sous la conduite de Kayishema et de

Ruzindana.

C'est Kayishema qui a tiré le premier, il a tiré sur le mari de ma xxxxx qui s'appelle Karengera Aloys; nous nous sommes immédiatement enfuis.

5

Les Interahamwe et les militaires ont couru derrière nous et, chemin faisant, ils nous lançaient des bombes, des grenades. C'est à ce moment-là que nous avons atteint une colline, la colline de Kigarama. Nous sommes arrivés à un autre endroit appelé "Gahabwa" (phon.).

10

15

Nous avons, ensuite, atteint l'endroit dénommé "Karongi", à un endroit qu'on appelle "Gitwa", dans la commune de Gitesi. Dès que nous sommes arrivés là-bas, après 3 h 00, nous avons aperçu des "bus" et le véhicule que Ruzindana avait l'habitude d'utiliser pour son déplacement mais, à ce moment-là, je n'ai pas vu personnellement, mais lorsque les militaires qui étaient venus ont commencé à tirer sur nous, nous nous sommes mis à courir, à nous enfuir.

20

25

- Nous avons dévalé les collines de la commune de Gitesi. Nous sommes arrivés dans la vallée où passe la rivière Kiraro (phon.). Ensuite, nous nous sommes rendus à Bisesero à la nuit tombée. 5
- Q. Témoin II, revenons en arrière, s'il vous plaît. Pourriez-vous nous dire où, exactement, vous vous trouviez lorsque vous avez vu Clément Kayishema, ce jour-là? 10
- R. J'étais debout, je me tenais à un jet de pierre, c'est cette distance-là, de manière qu'on pouvait apercevoir et reconnaître une personne.
- Q. Où vous trouviez-vous? Etiez-vous à Muyira? Où exactement vous trouviez-vous? 15
- R. Je vous ai dit que nous étions sur une colline dénommée "Kagari". Dès que nous sommes arrivés à cette colline, j'ai enterré mon petit frère que les chiens avaient--, dont les chiens avaient dévoré les entrailles. 20
- à ce moment-là, nous voyions deux personnes sur la colline voisine qui enterraient également les leurs. Ils sont venus en courant dans notre direction. C'est alors que nous nous sommes enfuis 25

vers la colline de Mataba, dans la colline de Uwingabo et nous nous sommes mis à lancer des pierres contre eux.

à ce moment-là, eux-mêmes ils ont tiré sur le mari de ma xxxxxx, qui s'appelle Karengera Aloys. Alors dès que--, après qu'ils ont tiré sur lui, nous nous sommes mis à courir. 5

Q. Avez-vous vu Clément Kayishema arriver là où vous vous trouviez? 10

R. Oui, je l'ai vu.

Q. Comment est-il arrivé à l'endroit où vous vous trouviez?

R. Ils sont venus en tirant et nous, nous essayions de les repousser par des jets de pierres, mais ils ont continué à se rapprocher de nous et quand, ils sont arrivés tout près de nous--, mais à certains moments, ils venaient de passer une minute sans tirer au fusil, ou alors deux minutes; dès qu'ils sont donc arrivés, Kayishema a pris un fusil, il l'a dirigé vers l'endroit où nous nous tenions, et nous avons entendu le bruit du fusil et cela a emporté le mari de ma xxxxxx, qui s'appelle Karengera Aloys. Ensuite, nous avons continué notre course 15 20 25

- de fuite.
- Q. Clément Kayishema, était-il à pied ou se trouvait-il dans un véhicule?
- R. à ce moment-là, à l'endroit où nous nous trouvions, les véhicules ne pouvaient pas accéder, à part le bruit de véhicules que nous avons pu entendre, mais les véhicules étaient loin; donc, ils sortaient du véhicule, ils descendaient de leur véhicule et ils se rapprochaient de nous à pied. 5
- Q. Combien de personnes accompagnaient Clément Kayishema?
- R. Ils étaient nombreux, je ne peux pas vous dire le chiffre mais ils arrivaient, ils atteignaient environ 5 000 personnes. 15
- Q. Qui étaient ces gens-là qui sont arrivés avec Clément Kayishema?
- R. Comme je n'ai cessé de vous le dire hier, c'était des tueurs, à savoir des Interahamwe. Il y avait des militaires parmi eux et des gendarmes, des personnes qui avaient des massues; il y avait également des gens qui avaient des bâtons pointus. Il y avait ceux qui avaient des machettes et d'autres--, plusieurs autres armes. 20
- Q. Clément Kayishema était-il armé? 25

- R. Oui, il avait un fusil du type européen.
- Q. Avez-vous pu voir quel genre de vêtements Clément Kayishema portait?
- R. Je me rappelle qu'il portait des vêtements de civil, je me rappelle plus rien de spécial. 5
- Q. Avez-vous vu, de vos propres yeux, Clément Kayishema tirer avec son arme?
- M. LE PRÉSIDENT :
Je n'ai pas eu la traduction concernant les vêtements. 10
- Me THORNTON :
Pouvons-nous obtenir la traduction concernant ce que portait Clément Kayishema, s'il vous plaît? 15
- R. Il portait des vêtements civils, des vêtements de tous les jours, ordinaires.
- M. LE PRÉSIDENT :
Je n'avais pas compris qu'il s'agissait de vêtements civils. 20
- Me THORNTON :
Q. Et, ensuite, j'ai posé la question suivante : Avez-vous vu, de vos propres yeux, Clément Kayishema tirer avec son arme? 25
- R. Oui, je l'ai vu.
- Q. Dans quelle direction tirait-il avec son arme? Pourriez-vous nous le dire?

- R. Il a tiré dans notre direction.
- Q. Vous avez dit, précédemment, qu'Obed Ruzindana se trouvait là, également. Pourriez-vous nous dire ce qu'Obed Ruzindana a fait, ce jour-là? 5
- R. Il faisait également partie de ceux qui tiraient, il portait aussi un fusil.
- Q. à quel moment Obed Ruzindana est-il arrivé?
- R. Il est venu en même temps que Kayishema. 10
- Q. Se trouvait-il avec Kayishema?
- R. Oui, ils étaient ensemble. Comme je vous ai dit qu'ils étaient ensemble et qu'ils étaient avec un groupe de 5 000 personnes parmi lesquelles se trouvaient des gens 15 qui avaient des bâtons pointus, des massues, des gourdins et d'autres, toutes sortes d'autres armes, comme je l'ai dit tout à l'heure.
- Q. Qui, d'après vous, était le meneur de ces 20 7 000 personnes qui sont arrivées?
- R. Je précise que c'était 5 000 personnes, environ 5 000 personnes. Il n'y avait pas d'autre chef qui les dirigeait, c'était Clément Kayishema ainsi que Ruzindana 25 Obed.
- En effet, Kayishema était le préfet de la préfecture de Kibuye, c'est lui qui venait

parmi les tueurs, et les ordres qu'il donnait à la population, la population n'avait qu'à obéir. Et Ruzindana également, on disait également de lui, comme je vous l'ai dit hier, il avait dit 5 qu'ils étaient engagés à tuer des Tutsi qui se trouvaient sur trois communes, à savoir Gisovu, Gitesi et Rwamatamu.

C'est donc dire qu'il n'y avait pas 10 d'autres chefs, d'autres responsables des tueries que ceux que je viens de vous citer. Il y avait également, ce jour-là, Musema, qui était directeur de l'usine de Gisovu et, à chaque attaque, ils étaient 15 donc ensemble, ces trois personnes.

Q. Vous dites que vous vous êtes ensuite enfui à Kigarama. Pendant combien de temps, donc, avez-vous vu Clément Kayishema et Obed Ruzindana? 20

R. Ils ont continué à nous tirer dessus, mais de derrière nous; donc, ils nous ont suivis en nous tirant dessus. Les militaires, les Interahamwe nous ont poursuivis à la course, je n'ai pas pu 25 regarder derrière moi, de la même façon que je vous ai dit que nous nous sommes enfuis vers Gahabwa, que nous nous sommes

ensuite déplacés pour aller à Karongi. Je n'ai pas continué à voir exactement ceux qui nous suivaient, ceux qui venaient derrière nous.

5

Nous étions dans une course effrénée et nous avions peur et, de tous côtés, il y avait des attaques qui continuaient à tirer, à nous tuer. Ceux qui ont tiré, quand on avait tiré dans les jambes, et quand celui-là tombait, il s'approchait de lui et lui tranchait la gorge.

10

D'autres, on leur coupait les jambes, on les tuait d'une manière abominable. Je ne pouvais pas regarder derrière parce que, pour moi, il s'agissait de sauver ma vie.

15

Q. Témoin II, vous dites que vous êtes arrivé à la colline de Karongi. Que s'est-il passé, lorsque vous êtes arrivé sur cette colline?

20

R. Après deux heures à Karongi, trois heures à Karongi, après deux ou trois heures, d'un coup nous avons vu des véhicules venir de Kibuye en empruntant la route qui reliait Kibuye à l'Électrogaz de Karongi. Donc, je parle de la route qui relie Kibuye à Karongi et qui peut atteindre

25

Bisesero. Nous avons vu des véhicules venir de Gisovu vers Kibuye.

Quand les véhicules ont approché la route, une partie de la population, les gens qui étaient avec nous, ils ont commencé à lancer des pierres à ces gens. 5

Moi, comme j'avais peur, je suis resté sur le sommet de la colline. D'un coup, je les ai vus venir à toute vitesse, nous avons aussi dévalé la colline en courant; on nous tirait dessus, certaines personnes mouraient, il y en a qui mouraient de grenades, de bombes. 10 15

Nous avons continué à dévaler les collines. Quand nous sommes arrivés dans la vallée où passe la rivière de Kiraro, immédiatement arrivés, nous nous sommes rendu compte que les Interahamwe nous attendaient là-bas aussi. Ceux qui nous avaient poursuivis du haut de la colline étaient déjà en bas dans la vallée. 20

Ils avaient l'intention de nous pousser vers la vallée pour que ceux qui attendaient en bas puissent nous tuer. 25

- Quand nous sommes arrivés à l'endroit où passait la rivière, on a commencé à nous lancer des grenades, nous avons aussi essayé de leur lancer des pierres; ceux qui nous attendaient là-bas, donc, et ceux qui nous avaient pourchassés du haut de la colline, ils nous ont laissés passer. Le groupe qui incluait les hommes et les jeunes hommes, ils les ont laissés passer.
- Q. Témoin II, toutes ces collines dont vous parlez, sont-elles situées à Bisesero? 5
- R. Toutes ces collines ne se trouvent pas toutes dans Bisesero; j'ai dit qu'elles se trouvent dans la commune de Gitesi. Je ne connais pas le nom du secteur. 15
- Q. Où se trouve exactement la colline de Karongi?
- R. Karongi est un sommet qui se trouve dans Kibuye. Il y a, sur ce sommet, des antennes paraboliques qui enregistrent des voix. Toute cette région, en général, s'appelle "Karongi". Quand vous vous trouvez à Bisesero, vous voyez Karongi au-dessus de vous de cette façon. 20
- Q. Dans quelle commune se trouve Karongi? 25
- R. Je pense que Karongi se trouve dans la commune de Gitesi, sauf qu'il y a une partie de Karongi qui se trouve dans la

commune de Gisovu, une autre petite partie dans la commune de Gishyita.

Q. Lorsque vous vous trouviez à Karongi, avez-vous vu Ruzindana?

R. J'ai dit, auparavant, que j'ai vu ces 5
véhicules arriver. Il y avait, parmi ces
véhicules, celui qu'utilisait souvent
Ruzindana. J'ai dit que, quand les
attaques ont foncé vers nous, qu'il y a
des gens qui ont essayé de les contenir. 10

Moi, je me suis tenu debout au sommet de
la colline. Quand ces hommes, qui
essayaient de contenir les attaques,
n'étaient plus capables de les repousser, 15
ils sont venus vers nous.

Nous avons couru et dévalé les collines de
la région de Karongi. Des Interahamwe et
des militaires nous pourchassaient, nous 20
tiraient dessus. Et d'autres assaillants
nous attendaient dans la vallée où passait
un cours d'eau--, ceux-là qui nous avaient
pourchassés du sommet de la colline, le
matin. 25

Q. Témoin II, êtes-vous retourné à Muyira ce
jour-là, ou dans les jours suivants?

R. Ce jour-là, je ne suis pas rentré à Muyira

mais, le jour suivant, nous avons continué à chercher les cadavres. Il y avait aussi des attaques et, à certains moments, les attaques venaient de Gisovu, sous la direction de Musema, et d'autres attaques venaient de différents coins autour de Bisesero. 5

Quand il n'y avait pas d'attaque, on pouvait chercher les cadavres des personnes de votre famille. 10

Q. Témoin II, avez-vous trouvé des membres de votre famille, des corps?

R. Oui, j'en ai trouvé.

Q. Pourriez-vous dire à la Chambre quels cadavres vous avez trouvés et où vous les avez trouvés? 15

R. J'ai vu la dépouille mortelle de ma mère et la dépouille mortelle du bébé que maman portait sur son dos. J'ai aussi vu la dépouille mortelle de l'un des bébés que--, maman avait fait deux jumeaux et l'un des bébés était sur le dos de ma soeur. J'ai aussi vu son cadavre. 20

Q. Lorsque vous dites que vous avez trouvé votre mère avec l'un des jumeaux sur son dos, où avez-vous trouvé son corps? 25

R. Il y a deux maisons qui se trouvaient à

- Muyira. Comme maman venait de mettre au monde un enfant, il y avait une semaine, elle ne pouvait pas courir, elle s'était cachée dans ces maisons.
- Q. Avez-vous enterré votre mère et votre frère jumeau là? 5
- R. Oui, j'ai pu les enterrer.
- Q. Témoin II, et votre soeur, avec l'autre jumeau, où les avez-vous trouvés?
- R. J'ai aussi trouvé la dépouille mortelle de ma soeur dans cette région de Muyira, sur une colline appelée "Kagari", en bas de l'endroit où mon frère de sexe masculin avait été tué. 10
- Q. Témoin II, les avez-vous enterrés là aussi? 15
- R. J'ai vu ma soeur, j'ai vu la dépouille mortelle de ma soeur, trois jours après sa mort ou quatre, avec le bébé qu'elle avait sur le dos. Je les ai aussi enterrés à cet endroit appelé "Muyira". 20
- Q. Et qu'en est-il des autres membres de la famille? Avez-vous trouvé d'autres membres de la famille, à ce moment-là?
- R. Dans cette région de Muyira, sur la colline que l'on appelle "Kagari", dans les maisons des gens qui habitaient cet endroit, dans l'une des maisons, j'ai 25

trouvé la dépouille mortelle de ma petite soeur. Je l'ai aussi enterrée là-bas.

Sur la colline de Gititi, dans la cellule de Gitwa, secteur Bisesero, j'ai aussi enterré, à cet endroit, mon petit frère du nom de Hakizimana. C'était à peu près cinq jours après. 5

Q. Bien. Témoin II, je sais que c'est un moment très difficile, que c'est une question très difficile. Pouvez-vous nous dire, peut-être, comment les membres de votre famille ont été tués ou sont morts? 10

R. à propos de mon frère qui avait été tué le 13, je vous ai dit hier, je vous ai dit qu'on l'avait dépecé. On lui a aussi coupé la gorge, on l'avait dénudé, c'est de cela que je me rappelle. 15

Pour les autres, on les a battus avec des massues. Les autres étaient coupés, étaient tués avec des machettes. à part mon petit frère du nom de xxxxxxxxx, c'était un petit enfant et, apparemment, on l'avait découpé en morceaux. La tête se trouvait par là, les jambes par là. Je l'ai reconnu à l'aide de la petite culotte qu'il portait et avec un T-shirt qu'il 20 25

aimait porter.

Q. Témoin II, où avez-vous passé la nuit du 14?

R. à la nuit tombée, je suis rentré chez nous, à la maison. 5

Q. Avez-vous trouvé des membres de votre famille à la maison, cette nuit-là?

R. à ce moment-là, j'étais toujours avec mon père, une de mes petites soeurs, et j'étais aussi avec mon petit frère, un de mes petits frères. 10

Q. Monsieur le Témoin II, après cette journée, que s'est-il passé par la suite? Je parle du mois de mai, à Bisesero?

R. Je vous ai dit que, après la date du 14, nous avons continué à chercher les dépouilles mortelles. Il y avait aussi des attaques qui continuaient à venir contre nous, mais on continuait à chercher les dépouilles mortelles. 15 20

à la nuit tombée, on rentrait à la maison, on essayait de chercher de la nourriture et, le matin, on allait chercher les dépouilles mortelles des personnes qui avaient été massacrées. Par chance, des fois, les attaques nous arrivaient après que nous ayons enterré les dépouilles 25

mortelles trouvées.

Q. Monsieur le Témoin, pendant le mois de mai, est-ce que vous avez revu monsieur Ruzindana?

R. Pendant le mois de mai, j'ai vu souvent Ruzindana. 5

Q. Vous souvenez-vous d'incidents particuliers, lorsque vous avez revu Ruzindana?

R. Je me rappelle que, une fois, quand nous étions cachés, tout près de la route, je pense que c'était soit le mois de mai ou le mois de juin, il y a un jeune garçon, ce jeune garçon était d'ethnie hutu mais vivait avec les Tutsi; dans l'attaque du 13, on l'a tué parmi les Tutsi qui avaient été tués -- ah! On ne l'a pas tué, on l'a blessé -- et puis il a décidé de quitter le groupe des Tutsi pour rejoindre le groupe des Hutu; il a retrouvé ses parents hutu. 10 15 20

Comme il savait où se cachaient les Tutsi, il a donc montré aux gens les cachettes qu'utilisaient certains Tutsi; il a amené les gens à un endroit appelé "Nyiramugo", dans des fosses où on cherchait la cassitérite. 25

- Q. Pourrions-nous nous arrêter un petit peu et, peut-être, épeler le nom des différents endroits pour le dossier, s'il vous plaît? Le nom des sites ou des endroits; Nyiramugo, je crois, pouvez-vous épeler ce nom, s'il vous plaît? 5
- R. N-Y-I-R-A-M-U-G-O, Nyiramugo.
- Q. Où est-ce que cela se trouve, s'il vous plaît?
- R. C'est entre la cellule de Nyarutovu et la cellule Gitwa, dans le secteur Bisesero. 10
- Q. Veuillez poursuivre en expliquant ce qui s'est passé et où se trouvaient les personnes?
- R. Ce petit enfant est donc venu. Il était accompagné des Interahamwe. Derrière cet enfant, il y avait Ruzindana qui conduisait un véhicule. Dans le même véhicule, il y avait des Interahamwe et des militaires. Par la suite, Ruzindana a dit à ce petit enfant ce qui suit : "Va nous montrer où sont cachés ces gens." Le petit enfant est allé donc montrer la cachette. On a commencé à tuer les gens qui étaient cachés là-bas. 15 20 25

Par la suite, les tueurs ont vu deux filles. L'une de ces filles s'appelait

Béatrice. Ils ont dit : "Nous venons de découvrir deux filles." Ruzindana a dit : "Amenez-moi ces filles." Ruzindana se tenait sur la route; on lui a amené ces filles.

5

Arrivé à la route, Ruzindana a pris la fille du nom de Béatrice et cette fille, Béatrice, avait été blessée lors de l'attaque du 15, du 14. Il a demandé une machette à l'un des Interahamwe qui se trouvait là-bas. Il a pris la fille, il l'a dénudée, il lui a coupé les seins et il a ouvert son ventre, il l'a tuée; la fille est morte.

10

15

Q. Monsieur le Témoin, avant de parler plus en détail de la mort de Béatrice, est-ce que l'on peut revenir en arrière, un moment, et dire où vous vous trouviez, exactement, lorsque vous avez vu arriver monsieur Ruzindana, ce jour-là?

20

R. La cachette des personnes se trouvait à un endroit, moi je me trouvais au milieu et Ruzindana était un peu après. Il y avait Ruzindana, il y avait moi et la cachette.

25

Q. Où se cachaient ces personnes? De quel type de cachette s'agissait-il? Pouvez-vous expliquer ça?

R. Comme je l'ai expliqué avant, c'est une ancienne mine ou carrière de cassitérite où se trouvaient beaucoup de pierres. Les gens qui se cachaient essayaient de créer un passage entre les pierres. Ils 5
essayaient de créer une sorte de trou à l'aide de ces pierres. Ils essayaient--, ils couvraient la cachette avec une pierre. Donc, on ne pouvait pas découvrir facilement cette cachette. 10

Apparemment, le sol était à un même niveau, on ne pouvait pas imaginer qu'il y avait--, parce qu'il y avait des pierres à gauche et à droite, on ne pouvait pas 15
imaginer qu'il y avait une cachette et toute la colline était jonchée de pierres.

Q. Savez-vous combien de personnes se cachaient parmi ces pierres?

R. Je me rappelle qu'il y avait le père de 20
cette Béatrice dont je vous ai parlé. Il y avait aussi beaucoup d'autres personnes. Dans un trou, il pouvait y avoir quatre personnes, cinq. Je peux dire qu'en gros, il y avait à peu près 25 personnes. 25

Q. à quel groupe ethnique appartenaient les individus qui se cachaient dans ces trous?

R. Toutes ces personnes qui étaient cachées

- là-bas étaient d'ethnie tutsi.
- Q. Pourriez-vous nous dire, exactement, comment Ruzindana est arrivé sur les lieux et de qui il était accompagné?
- R. Des Interahamwe sont arrivés les premiers, 5
ils sont arrivés à cet endroit très tôt le matin. Par la suite, sont venus les militaires. Quand nous avons quitté notre colline de Gitwa, c'est à la vue des Interahamwe que nous avons quitté Gitwa, 10
nous sommes allés nous cacher dans ces pierres. Les autres personnes se cachaient dans les trous; moi, je suis allé dans un buisson. Vers 9 h 00, quand nous sommes arrivés à cet endroit, ou 15
10 h 00, parce que c'était déjà le jour...
- Q. Qu'ont fait les Interahamwe, les soldats, lorsqu'ils se sont présentés sur les lieux?
- R. Quand les Interahamwe et les militaires 20
ont atteint ce trou, je pense que Ruzindana est resté avec à peu près trois militaires et quelques Interahamwe. Ce jeune enfant hutu qui était avec les Tutsi est allé leur montrer où se cachaient les 25
Tutsi. Ils ont commencé à tirer sur les Tutsi.

- Ils ont commencé par enlever la pierre qui couvrait le trou; on tirait sur les personnes qui se trouvaient là-bas. Certaines personnes essayaient de courir, d'autres étaient tuées sur place. C'est comme ça que la chose s'est passée. 5
- Q. Bien, Monsieur le Témoin, vous avez dit que les soldats et les Interahamwe sont arrivés les premiers. Quand est arrivé Ruzindana et comment? 10
- R. J'ai dit que Ruzindana est venu en véhicule et il était escorté des Interahamwe. Quand il est arrivé sur la route, à côté de cet endroit où se cachait les gens, le petit enfant qui se trouvait dans le véhicule derrière est sorti; après être sorti du véhicule, il est passé devant, les Interahamwe l'ont suivi et les militaires. 15
- Q. Qu'a fait, ensuite, le véhicule de Ruzindana? Le véhicule s'est arrêté mais que faisait Ruzindana? 20
- R. Ruzindana était avec trois militaires et quelques Interahamwe. Il est resté debout à côté du véhicule, il n'est allé nulle part ailleurs. 25
- Q. Est-ce qu'il est resté à proximité du véhicule pendant que les soldats, les

- Interahamwe recherchaient les gens?
- R. Oui, il est resté debout là-bas.
- Q. Pouviez-vous voir si Ruzindana était armé ce jour-là?
- R. Je pense qu'il avait une arme mais, quand il a tué cette fille, Béatrice, dont je vous ai parlé, il a demandé à l'un des Interahamwe qui amenait Béatrice, une machette; il y avait aussi l'autre fille qui était amenée avec Béatrice. Ruzindana a coupé les seins de Béatrice, il a ouvert son ventre, il l'a tuée ainsi. 5 10
- L'autre fille qui accompagnait Béatrice a été tuée par un autre Interahamwe qui était avec Ruzindana. 15
- Q. Témoin II, savez-vous quel était l'âge de Béatrice, lorsqu'elle est morte?
- R. Je pense qu'au moment où elle a été tuée, elle avait 16 ans parce que, quand j'étais à l'école primaire, elle était derrière moi d'une année. 20
- Q. Et l'autre personne qui a également été tuée ce jour-là, quel âge avait-elle?
- R. Je ne connais pas son âge, mais elle était voisine aux parents de Béatrice. 25
- Q. Et qu'a fait Ruzindana après avoir tué Béatrice?

- R. Après que Ruzindana ait tué Béatrice, les Interahamwe ont continué à tuer les gens qui se trouvaient dans ces trous. Les Interahamwe ont fini par découvrir un trou dans lequel se trouvaient deux frères. 5
- Après avoir ouvert ce trou, ces Interahamwe étaient armés de machettes--, ces deux frères étaient armés de machettes, ils ont fait peur aux Interahamwe et les Interahamwe ont ouvert le passage. Les deux frères ont commencé à courir. Ils allaient dans la direction où se trouvait Ruzindana, parce qu'il y avait des Interahamwe du côté supérieur, et Ruzindana commençait à tirer sur ces deux frères avec les militaires qui étaient avec lui. 10
15
- Quand Ruzindana a commencé à tirer sur eux, ils ont trouvé un autre passage. Les Interahamwe et les militaires leur lançaient aussi des pierres et les deux frères ont disparu vers Kinigi. 20
- Q. Monsieur le Témoin, je reviens en arrière un instant, pour ce qui est de Béatrice et de l'autre fille. J'ai encore une question concernant Béatrice. Combien de 25

- temps a-t-il fallu à Ruzindana pour tuer Béatrice?
- R. Je dirais que Ruzindana a commencé par torturer Béatrice. Il a pris tout son temps. Il l'a tuée très lentement, il a commencé par lui couper les seins. Il a dit : "Tu peux regarder, c'est ton sein qui se trouve là-bas." Il a coupé le second sein et il lui a enfoncé le couteau dans le ventre. En peu de mots, Béatrice est morte d'une mort assez violente et assez mauvaise. 5 10
- Q. Pour la deuxième jeune fille, vous avez dit qu'un Interahamwe a tué cette jeune fille. Comment est-elle morte? 15
- R. La deuxième fille avait un autre Interahamwe qui se trouvait avec Ruzindana. Celui-là, l'a prise, il l'a tuée. Il l'a tuée de la même façon que Ruzindana avait tué Béatrice. 20
- Q. Bien. Monsieur le Témoin II, savez-vous combien de personnes ont été tuées sur ces lieux, ce même jour?
- R. Je vous ai dit qu'ils atteignaient le chiffre de 25 personnes. Je ne me rappelle pas très bien, voilà. 25
- Q. Alors, combien de ces 25 personnes ont été tuées, ce jour-là?

- R. Comme je vous ai dit tout à l'heure, toutes ces 25 personnes qui se sont cachées dans les pierres ont été tuées ce jour-là, mais il y a deux garçons, de jeunes gens, qui ont pu avoir la vie sauve. 5
- Q. Monsieur le Témoin, est-ce que quelqu'un était responsable du commandement des Interahamwe, ce jour-là?
- R. Je dirais que ce jour-là, chaque fois que les Interahamwe venaient, ils avaient quelqu'un qui les conduisait, qui les dirigeait. Il y a des moments où ils étaient sous la direction de Ruzindana; la plupart du temps, je veux dire à chaque fois, il y avait Sikubwabo, le bourgmestre de la commune de Gishyita; il y avait également Mika, et beaucoup d'autres personnes qui étaient riches et qui étaient instruites, qui étaient des intellectuelles. Mais de l'ethnie hutu. 10 15 20
- Q. Mais ce jour précis, dans cette cachette, ou parmi ces pierres, est-ce que, à l'extérieur, justement, quelqu'un commandait les Interahamwe? 25
- R. Les Interahamwe qui étaient sous la direction de Ruzindana--, lui-même, Ruzindana, a dit qu'il était fatigué,

- qu'il ne pouvait pas marcher parmi les pierres. Il a donc dit au jeune homme dont je vous ai parlé, il a donc donné l'ordre à ce jeune homme ainsi qu'aux militaires et aux Interahamwe, d'aller 5
rechercher où se trouvaient les gens, où les gens s'étaient cachés et le jeune homme leur a montré l'endroit.
- Q. Monsieur le Témoin, avez-vous enterré certaines des personnes qui ont été tuées 10
sur les lieux?
- R. Il y a un jeune homme que j'ai assisté dans l'office d'enterrer ces personnes. Nous les avons pris et nous les avons déposés dans les trous qui étaient 15
creusés. Certains avaient les entrailles sorties--, pour certains les entrailles étaient sorties de leur ventre. à d'autres, on avait coupé le cou. Nous avons pris toutes ces victimes et nous les 20
avons mises dans les trous que nous recouvrons ensuite de pierres.
- Q. Monsieur le Témoin, combien de temps êtes-vous resté sur les lieux?
- R. Nous les avons enterrés après trois jours 25
qu'ils étaient morts et nous sommes restés environ deux heures.
- Q. Alors, avant, vous avez dit que vous aviez

trouvé votre père, votre jeune frère et votre soeur. Est-ce que vous avez revu ces personnes?

R. Je les ai revues.

Q. Où, s'il vous plaît? 5

R. En rentrant le soir, je suis arrivé à la maison et je les ai trouvées à la maison.

Q. Monsieur le Témoin, est-ce que votre jeune frère et votre soeur ont survécu aux tueries de Bisesero? 10

R. Il y a eu ensuite une autre attaque. En effet, l'endroit où on se cachait ce jour, n'était pas le même que le lendemain. On changeait d'endroit de temps en temps. Ma soeur, qui avait survécu, ainsi que mon frère, mon jeune frère, ils sont morts avant que moi-même et mon père n'arrivions à cet endroit. Il y a eu une attaque conduite par Ruzindana. 15

Entre-temps, toute la journée, les gens avaient passé toute la journée à mourir, de partout. Donc, les Interahamwe sont descendus; ils descendaient boire de l'eau dans la vallée, à un endroit où il y avait une pompe d'eau. 20

Quand ils sont arrivés, ils sont passés à côté d'un endroit où se trouvait un trou 25

et c'est dans cet endroit que se cachaien
les enfants de chez nous. Il y avait
également beaucoup d'autres, des voisins.
Dès qu'ils sont arrivés, ils ont poussé
des cris en disant : "Nous venons de voir 5
des Inyenzi dans ce trou." C'est à ce
moment-là que monsieur Ruzindana les a
appelés en leur demandant s'ils étaient
nombreux.

Q. Monsieur le Témoin, pourriez-vous vous 10
arrêter là, un instant? Vous avez parlé
d'un trou. Pourriez-vous nous décrire, en
détail, de quel trou il s'agissait?
Comment se présentait ce trou?

R. Ce trou se trouve dans la cellule de 15
Gitwa, à Bisesero. Cette partie
géographique s'appelle "Nyihora" (phon.).
Ce trou en question, lorsqu'on faisait la
route, on préparait la route, on a fait
passer de l'eau par un canal. Alors l'eau 20
qui descendait par ce canal, qui
descendait avec une grande vitesse, c'est
cette eau-là qui a façonné, qui a creusé
un trou.

25

Le trou continuait jusqu'au fond de la
vallée, mais l'eau passait par ce chemin
et se répandait dans la vallée, parmi

- d'autres eaux qui se trouvaient dans la vallée.
- Q. La traduction, s'il vous plaît? Je crois que l'interprète n'a pas saisi la dernière phrase que vous avez dite. Pourriez-vous répéter, s'il vous plaît? En fait, c'est la phrase de l'interprète qui n'a pas été traduite. 5
- R. L'eau passait par le trou en question et débouchait sur la vallée et se mélangeait avec d'autres eaux qui s'y trouvaient. On ne voyait pas par où ça sortait, ça se mélangeait avec d'autres eaux, dans la vallée. 10
- Q. Très bien. Monsieur le Témoin, qui se cachaient dans ce trou? 15
- R. Il y avait deux enfants de chez nous qui s'y cachaient. Il y avait également une vieille qui s'appelait Venansi (phon.) ainsi que ses neveux. Il y avait également beaucoup d'autres personnes qui s'y étaient cachées en provenance d'autres endroits qui ne sont pas de la commune de Bisesero. 20
- Q. Est-ce que votre jeune frère et votre soeur se trouvaient également dans ce trou? 25
- R. Oui, ils s'y trouvaient.

- Q. Et où vous trouviez-vous?
- R. Moi-même je me trouvais dans une brousse, tout près du trou en question, et c'était tout près de la route.
- Q. Savez-vous combien de temps les gens ont passé à se cacher dans ce trou? 5
- R. Il y avait longtemps que--, il y avait un certain temps qu'on se cachait dans ce trou. Un jour, ils s'y cachaient et l'autre, le jour suivant, ils ne se cachaient pas là-bas et d'autres, un autre jour, ils se cachaient là-dedans. Le jour où on a tué les enfants de chez nous, c'était vers 13 h 00, c'est à 13 h 00 qu'on a commencé à les tuer. 10 15
- Q. Monsieur le Témoin II, avant qu'ils ne soient tués, avez-vous pu parler à certaines personnes qui se cachaient dans ce trou?
- R. Avant qu'on ne les tue, chacun ne songeait qu'à se cacher dans la brousse, on ne pouvait pas communiquer. 20
- Q. à quel groupe ethnique appartenaient les personnes qui se cachaient dans ce trou?
- R. Les gens qui se cachaient dans ce trou étaient de l'ethnie tutsi. 25
- Q. Monsieur le Témoin, pourriez-vous nous expliquer, très lentement, ce qu'il est

advenu de ces enfants et des personnes qui se cachaient dans le trou?

R. Je vous ai dit que les Interahamwe sont partis pour boire de l'eau à un robinet qui se trouvait dans le fond de la vallée. 5
Et c'est à ce moment-là qu'ils sont passés par le trou en question et, dès qu'ils sont arrivés à ce trou, ils se sont exclamés en disant : "Nous venons de voir des Inyenzi." 10

Ruzindana, à ce moment-là, se trouvait sur la route; il envoyait des militaires pour garder le trou. Lui-même s'est rendu à Gishyita, immédiatement, et il est allé 15
chercher des houes pour enlever les cadavres qui se trouvaient au fond du trou--, les personnes qui se cachaient dans le trou.

Q. Bien. Avez-vous vu Ruzindana, à proximité 20
de ce trou, ce jour-là, et qu'a-t-il fait exactement?

R. Ruzindana est venu, avec son chargement de houes qui se trouvait, donc, dans le véhicule. Ledit véhicule se trouvait 25
stationné juste au-dessus de moi. Alors, les Interahamwe ont déchargé les houes. Ils sont descendus avec ces houes tout

près du trou. Ils ont commencé à déterrer.

Alors, ils faisaient sortir des personnes qui s'étaient cachées, et Ruzindana était 5
parmi eux. Il y avait des hommes dans le trou, il y avait, par exemple, un certain Rubuguza (phon.). Il y avait également son frère appelé Ruzibiza (phon.). Alors, ceux qui avaient des machettes ont voulu 10
lutter contre eux.

Alors, Ruzindana, et d'autres militaires qui étaient avec lui, se sont mis 15
immédiatement à tirer sur eux. Les autres, les femmes et d'autres enfants, des enfants qui étaient là-dedans, on a commencé à les blesser, à les découper. Certains sont morts tout près de la route. Alors, on les a fait monter et on les a 20
tués tout près de la route.

D'autres sont morts dans la brousse, en essayant de s'enfuir. De tous ceux qui étaient dans le trou, il n'y a eu qu'un 25
enfant qui à survécu.

M. LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, pour ce qui est de ce trou,

pourriez-vous demander au témoin, peut-être, si ce trou était couvert, parce que les gens se cachaient, alors on l'avait creusé à l'aide de houes. De quoi s'agit-il justement? Ça n'est pas très clair. Je ne sais pas si vous m'avez compris. 5

Me THORNTON :

Q. Monsieur le Témoin, vous avez entendu? Monsieur le juge aimerait davantage d'éclaircissements sur ce trou. S'agit-il d'un trou qui était ouvert ou dissimulé? Ce n'est pas très clair. De quel type de trou s'agissait-il, justement? Comment se présentait-il? Pourriez-vous nous décrire ce trou plus en détail, peut-être? 10 15

R. Le trou en question, je vous ai dit, en commençant, que c'était un trou creusé par le passage des eaux, au moment où on traçait la route. On a orienté l'eau pour aller vers la vallée, de peur que l'eau ne puisse détruire la route. Alors, l'eau est descendue, donc a continué, en descendant et, à un certain moment, l'eau a formé une espèce de trou. Donc, l'eau entraînait dans le trou et continuait plus bas. Donc, l'eau continuait parallèlement à la route, vers la vallée. 20 25

M. LE PRÉSIDENT :

Q. Donc, c'était quelque chose d'ouvert, finalement?

R. Le trou n'était pas couvert. C'était un trou ouvert. C'était un grand trou. 5

-- C'est bien. J'ai compris.

Me THORNTON :

Q. Monsieur le Témoin, est-ce que votre jeune frère et votre soeur ont été tués dans ce trou, ce jour-là? 10

R. Ils ont été tués ce même jour mais plus loin, dans des broussailles, et c'est là que nous avons trouvé les corps. Le corps de mon petit frère, qui avait essayé de courir, donc mon petit frère a été tué un peu plus loin, tandis que ma soeur a été tuée également tout près du frère. 15

Les femmes et les vieilles femmes qui ne pouvaient pas courir, on les a fait sortir du trou et on les a tuées tout près de la route. Voilà. 20

Q. Bien. Qu'avez-vous fait, Monsieur le Témoin, après avoir été le témoin, justement, de cet incident au bord du trou? 25

R. Les attaques, à ce moment-là, n'étaient pas encore terminées. Et vers le soir,

nous sommes rentrés chez nous pour essayer de trouver de quoi manger mais, à ce moment-là, nous n'avons pas trouvé grand-chose à manger parce que les Interahamwe avaient presque tout mangé. 5

à ce moment-là, on prenait des sorghos frais et on écrasait ce sorgho sur une pierre. 10

Je dois vous dire qu'à ce moment-là, les marmites et les casseroles avaient été détruites. Si vous aviez de la chance d'avoir un tesson de pot, un tesson, à ce moment-là, vous preniez le sorgho et vous preniez également un entonnoir fait avec une calebasse, une partie de calebasse; alors, on y mettait de l'herbe à l'intérieur et puis on faisait, on tamisait à partir de ce dispositif et, alors, on pouvait se préparer une espèce de bouillie. 15 20

Q. Monsieur le Témoin II, à ce stade, après cet incident, est-ce que, mis à part vous-même, quelqu'un de votre famille a survécu à cela? 25

R. Il ne restait plus que mon père et moi-même.

- Q. Monsieur le Témoin, est-ce que les attaques dans la zone de Bisesero se sont poursuivies, après ce jour-là?
- R. Oui, les attaques ont continué et...
- Q. Et qui vous attaquait? 5
- R. C'était souvent des militaires qui étaient conduits par Ruzindana et, de temps en temps, Kayishema également venait. Il venait, par exemple, le matin, ou alors le soir, et il venait seulement en 10 observateur pour voir le travail qui avait été fait, voilà.
- M. LE PRÉSIDENT :
- Bien, écoutez, il nous reste encore beaucoup de choses à faire pour ce qui est 15 de cet interrogatoire. Peut-être pourrions-nous nous arrêter là et reprendre dans l'après-midi.
- Me THORNTON :
- Je crois que nous aurons une séance à huis 20 clos, également.
- M. LE PRÉSIDENT :
- Bien écoutez, avant de lever cette séance, est-ce que le témoin pourrait nous dire 25 quelle était la date à laquelle a eu lieu cet incident? Est-ce que cela est possible? Est-ce qu'il connaît la date?
- Me THORNTON :

Q. Monsieur le Témoin, monsieur le juge voudrait savoir si vous connaissiez la date à laquelle cet incident a eu lieu?

R. L'événement, les incidents autour du trou se sont déroulés vers le mois de juin, dans les premières dates du mois de juin.

5

M. LE PRÉSIDENT :

Très bien. Et bien nous pouvons peut-être nous arrêter là et nous reprendrons à 15 h 00, cet après-midi.

10

(L'AUDIENCE EST SUSPENDUE - 12 h 30)

(Pages 1 à 44 prises et transcrites par Manon Cordeau)

15

20

25

(REPRISE DE L'AUDIENCE - 15 h 20)

M. LE PRÉSIDENT WILLIAM SEKULE :

L'audience reprend. Nous continuons avec le témoignage du témoin 28, le témoin II.

Témoin II, vous êtes toujours sous serment. Nous nous étions arrêtés au moment où on demandait au témoin d'expliquer, s'il pouvait, à quelle date l'incident dans le trou s'était déroulé, trou dans lequel il dit que ses frères et soeurs ont été tués et le témoin a dit qu'il s'agissait du début du mois de juin 1994. Est-ce bien cela? Veuillez demander au témoin.

L'INTERPRETE :

C'est vrai.

M. LE PRÉSIDENT :

Que vient-il de dire?

L'INTERPRETE :

C'est exact. C'était --

M. LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie.

L'INTERPRETE :

-- début juin.

M. LE PRÉSIDENT :

Oui, Madame le Procureur?

Me BRENDA SUE THORNTON :

Je vous remercie.

Q. Témoin II, après l'attaque du début du mois de juin, les attaques se sont-elles poursuivies dans la région de Bisesero?

R. Oui, les attaques se sont poursuivies.

Q. Savez-vous combien d'attaques supplémentaires se sont déroulées à Bisesero au mois de juin?

R. Je me souviens de certaines attaques.

Q. Ces attaques dont vous vous souvenez, qui les menait, d'après vous, généralement?

R. Ces attaques étaient souvent dirigées par Ruzindana.

Q. Témoin II, vous souvenez-vous d'attaques en particulier qui ont été menées par Ruzindana?

R. Je me souviens d'une attaque dans laquelle j'ai vu Ruzindana. C'était pendant la guerre. C'était vers 12 h 00. Nous avons passé la journée à nous cacher dans la forêt, dans la cellule de Jurwe. Les Interahamwe nous ont découverts. Ils nous ont chassés.

Nous avons couru jusqu'à un endroit situé non loin des écoles de Mubuga. Nous avons continué jusqu'à Gitwa, où la route

qui vient de Mubuga croise avec celle de Gishyita. Nous y avons trouvé Ruzindana et il a commencé à tirer sur nous. Il était avec des militaires et des Interahamwe. Pendant cette attaque, un vieux nommé Ruhanyabugigira (ph) a trouvé la mort.

- Q. Témoin II, lorsque vous avez vu Ruzindana, où vous trouviez-vous exactement?
- R. Lorsque nous sommes arrivés dans cette cellule de Gitwa, nous avons subitement vu que nous étions là, où Ruzindana et les autres hommes se trouvaient. Il y avait des Interahamwe qui étaient derrière nous et ils ont commencé à nous tirer dessus.
- Q. Témoin II, qui était avec vous? Vous dites «nous étions là». Qui se trouvait avec vous?
- R. J'étais avec les personnes qui se cachaient avec moi dans la forêt de Jurwe.
- Q. Témoin II, étiez-vous armé?
- R. A ce moment, nous avions des bâtons.
- Q. Pourriez-vous dire à la Chambre ce que vous avez vu exactement? Qu'a fait Ruzindana à cet endroit?

R. Comme je l'ai dit, nous nous cachions dans une forêt située dans la cellule de Jurwe et quand les Interahamwe nous ont découverts, nous avons couru et ils nous ont suivis. Nous sommes passés à côté de l'école primaire de Mubuga.

Nous avons continué jusque dans la cellule de Nyarutovu. Nous avons continué jusqu'à Gitwa et quand nous y sommes arrivés, là où il y a l'intersection entre la route qui vient de Mubuga et celle qui vient de Gishyita, nous y avons trouvé Ruzindana avec des militaires et des Interahamwe. Nous sommes passés à côté d'eux et nous avons continué à courir. Ils nous ont suivis et ils tiraient sur nous, sur la route.

Il y avait des personnes qui étaient atteintes par les balles et qui tombaient sur la route. D'autres étaient blessées par les grenades et les bombes. Nous avons continué à courir. Je n'ai pas pu connaître les noms des victimes qui ont péri sur cette route parce qu'ils n'étaient pas originaires de Bisesero.

Q. Témoin II, lorsque vous avez vu

Ruzindana, était-il armé?

R. Lorsqu'il était avec les militaires, il était armé.

Q. Que portait-il comme arme?

R. Il portait un fusil.

Q. Témoin II, l'avez-vous vu utiliser ce fusil ce jour-là?

R. Oui, je l'ai vu utiliser l'arme parce que quand nous sommes arrivés là où ils étaient, nous avons lancé des pierres là où ils étaient et ils nous ont laissé le passage et après notre passage, ils ont couru derrière nous.

Q. Qu'a-t-il fait exactement avec ces personnes?

R. Ils ont tiré sur nous et ils nous ont suivis en courant. Et chemin faisant, il y avait des gens qui étaient blessés et d'autres qui mouraient. Nous avons continué à courir jusqu'à un endroit où il y a des bistros, où l'on vend de la bière de banane. Quand nous y sommes arrivés, ils étaient encore derrière nous et ils ont...

Q. Témoin II, pourrions-nous revenir en arrière s'il vous plaît? D'après l'interprétation que j'ai entendue, vous me dites qu'on vous a tiré dessus. Ma

Question : Avez-vous vu Ruzindana tirer?
Je voudrais savoir si c'est Ruzindana qui a tiré sur vous.

R. Oui, je l'ai vu. Quand nous sommes arrivés sur la route, l'intersection de la route dont j'ai parlé, ils nous ont regardés et ils ont commencé à tirer sur nous et nous avons pris des pierres. Nous leur avons lancées et ils nous ont laissé le passage.

Q. Combien de personnes se trouvaient en compagnie de Ruzindana?

R. Les Interahamwe étaient partout, mais ceux qui étaient avec lui étaient entre 100 et 200.

Q. Pendant combien de temps avez-vous vu Ruzindana à cette intersection?

R. J'ai dit qu'on nous a débusqués quand il faisait jour. Je l'ai vu à ce moment-là. Je n'avais pas de montre pour compter les minutes.

Q. Ma question est la suivante : Pendant combien de temps l'avez-vous vu? Pendant une minute, deux minutes, dix minutes? Pendant combien de temps avez-vous vu Ruzindana?

R. Quand nous y sommes arrivés, ils ont été surpris parce qu'ils ne savaient pas la

direction que nous voulions prendre. Eux non plus ne savaient pas. Nous non plus nous ne savions pas où ils allaient.

Donc, ils ont été surpris quand ils nous ont vus, nous aussi, et nous avons lancé les pierres là où ils étaient. Ils nous ont laissé le passage. Je dirais que cela a duré cinq minutes.

Q. Je vous remercie. Où êtes-vous allé après cela, témoin II?

R. C'était, donc, à Gitwa et nous avons couru et par la suite, le vieux Ruhanyabugigira est mort. Nous avons continué jusqu'à Gititi et quand nous y sommes arrivés, il y avait des Interahamwe et d'autres qui nous poursuivaient. Ils ont continué à nous pourchasser et nous continuions à essayer de les repousser par les jets de pierres.

Nous lançons les pierres au groupe d'attaquants qui était composé d'un nombre restreint. Nous avons continué jusqu'à un endroit qu'on appelle Matava. Nous avons continué, nous avons cherché refuge dans la forêt de Muyira. C'est ainsi que cela s'est passé.

- Q. Après cette attaque, d'autres attaques ont-elles continué dans la région de Bisesero?
- R. Oui, il y en a eu d'autres.
- Q. Quelle était votre vie quotidienne à ce moment-là?
- R. Chaque jour, il y avait des attaques qui venaient, mais parfois ces attaques étaient de moindre envergure. Quand elles étaient de grande envergure, après deux ou trois jours, le jour suivant, le nombre d'attaquants était réduit. Et après s'être reposés, les attaquants augmentaient de nombre.
- Q. Témoin II, avez-vous vu Ruzindana lors d'autres attaques dans la région de Bisesero?
- R. Oui, je l'ai vu à l'occasion d'une autre attaque, lorsqu'ils nous ont délogé d'une forêt qui se trouve à Nyiramakware.
- Q. Où vous trouviez-vous exactement à ce moment-là?
- R. Nous étions dans la forêt et toujours dans la cellule de Jurwe.
- Q. A quel moment avez-vous vu Ruzindana et à quel endroit exactement vous trouviez-vous lorsque vous l'avez vu?
- R. J'allais vous relater les faits tels

qu'ils se sont passés ce jour-là, avant d'arriver à l'épisode qui concerne Ruzindana.

Q.

Allez-y.

R.

Donc, nous étions dans la forêt de Nyiramakware. Les Interahamwe sont venus en provenance de Mubuga. Ils nous ont débusqués dans la forêt. Nous avons couru jusqu'à Kigarama. Nous avons continué sur... Jusque sur une autre colline, sur notre colline qui se trouve dans le secteur de... Dans la cellule de Kigarama.

Quand nous y sommes arrivés, les Interahamwe nous ont encore fait courir. Nous avons cherché refuge à Gititi. Quand nous y sommes arrivés, il y avait des Interahamwe qui étaient avec Ruzindana. A ce moment-là, ils ont commencé à tirer sur nous et Ruzindana, lui-même, a tiré. Nous sommes descendus jusqu'à un endroit où il y avait un champ de quinquina et les gens mouraient, chemin faisant.

Je me souviens que dans ce champ, il y a deux jeunes hommes qui y ont trouvé la

mort. L'un s'appelait Sylver et l'autre Simon. Ils ont continué à nous pourchasser et quand nous arrivions sur une colline, les autres nous chassaient et nous allions sur une colline pour être, encore une fois, chassés par un autre groupe.

C'est ainsi que cela se passait parce que sur chaque colline, il y avait des assaillants. Par la suite, nous avons escaladé la colline qui s'appelle Gisoro, qui se trouve dans la cellule de Gitwa et une autre attaque que nous y avons trouvée nous a barré la route.

Nous sommes descendus en traversant la forêt de Gititi. Nous sommes allés jusqu'à Kazirandimwe dans la commune de...

Q. Témoin II, pendant combien de jours ces attaques se sont-elles poursuivies dans la région de Bisesero?

R. Les attaques venaient tous les jours.

Q. Y a-t-il certaines attaques en particulier qui se sont déroulées dans des endroits que vous connaissez, où vous avez vu Ruzindana?

- R. Par exemple, je l'ai vu dans cette attaque dont je parlais.
- Q. Très bien. Y a-t-il eu d'autres attaques après l'attaque dont vous venez de parler?
- R. Il y a une autre attaque qui s'est déroulée à Gititi. Nous avons entendu le vrombissement des moteurs des véhicules. Nous sommes allés à Gititi et quand nous y sommes arrivés, les Interahamwe étaient juste à côté de nous.
- Q. Témoin II, vous venez de parler d'une attaque à Gititi. S'agit-il de la même attaque ou s'agit-il d'une deuxième attaque à Gititi?
- R. Ce sont deux attaques. Je n'avais pas terminé de parler de la première attaque, et c'est ainsi que vous avez posé des questions sur la deuxième attaque.
- Q. Très bien. Et cette deuxième attaque à Gititi, pouvez-vous nous donner des détails sur cette attaque et sur ce qu'a fait monsieur Ruzindana au cours de cette attaque?
- R. Donc, cette attaque s'est déroulée à Gititi. Nous avons entendu le bruit des moteurs des véhicules. Nous avons couru. Nous sommes passés à Kashyamba dans la

cellule de Gitwa. Nous avons continué jusqu'à Gititi, c'est dans la cellule de Gitwa même. Les Interahamwe nous y ont trouvés et quand ils sont arrivés là où nous étions, ils ont tiré sur nous.

Nous avons lancé des pierres sur eux et ils ont couru jusqu'à l'endroit où ils avaient garé les véhicules. Les Interahamwe ont couru jusqu'à l'endroit où étaient garés les véhicules et les militaires qui étaient à bord de ces véhicules sont descendus et il y avait également le véhicule blanc que Ruzindana avait l'habitude de conduire.

Ils sont revenus et quand ils sont arrivés près de nous, j'ai vu Ruzindana. Nous avons encore une fois lancé des pierres dans leur direction, mais ils ont pris le dessus et nous avons couru. Nous avons couru de Gititi jusqu'à Kigarama. Nous avons continué jusqu'à Nyiramakware.

Q. Témoin II, arrêtons-nous ici.

Pourriez-vous dire à la Chambre, lorsque vous avez vu Ruzindana, que faisait-il exactement, cette fois-là?

R. Il était avec des militaires et des

Interahamwe. Il avait un fusil et il était parmi le groupe qui tirait.

Q. L'avez-vous vu personnellement en train de tirer? Avez-vous vu Ruzindana tirer?

R. Je l'ai vu tirer.

Q. Témoin II, que s'est-il passé après cela?

R. Quand il a tiré, il était accompagné de militaires et des Interahamwe. Ils ont commencé à tirer sur nous. Dans la forêt, certains d'entre nous sont morts. Nous avons couru, nous avons cherché refuge à Kigarama.

A ce moment-là, les Interahamwe nous poursuivaient toujours. D'autres criaient et étaient en train de dire que nous étions malheureux. Nous sommes arrivés à Nyiramakware. A ce moment-là, les Interahamwe nous poursuivaient de très près. Nous avons continué jusqu'à Agahavka (ph).

A ce moment-là, les Interahamwe nous poursuivaient toujours, ils nous tiraient dessus et nous jetaient aussi des pierres. Nous sommes arrivés enfin dans la commune de Gitesi. Nous avons traversé la rivière de Kiraru. Je ne

sais pas exactement le nom du secteur dans lequel nous sommes arrivés. Je pense que c'est bien Kagabiro. Je ne me souviens pas très bien de son nom.

Q. Témoin II, savez-vous à peu près de quelle date, de quelle période vous parlez actuellement? Quand ont eu lieu ces attaques?

R. Ces attaques se sont déroulées au mois de juin.

Q. Témoin II, vous souvenez-vous de la dernière fois où vous avez vu Ruzindana à Bisesero?

R. Je l'ai vu à plusieurs reprises. Je me souviens, par exemple, du moment où j'ai vu Ruzindana, il y avait deux enfants. Ce sont des enfants qu'on avait capturés et qui étaient cachés dans des buissons par-ci, par-là. C'était des enfants tutsi. On les prenait. Plus tard, ces enfants revenaient dans des attaques.

Alors, dans ces attaques ultérieures, les enfants montraient les cachettes des Tutsi.

Q. Témoin II, avez-vous vu des enfants montrer à Ruzindana l'endroit où se cachaient les Tutsi?

R. Je me souviens d'un enfant, en tout cas, je ne l'ai pas vu de mes propres yeux, je n'ai pas vu Ruzindana prendre cet enfant. J'ai entendu cette histoire des autres personnes, mais plus tard, j'ai vu l'enfant personnellement et il était accompagné de Ruzindana et il allait lui montrer où se cachaient les gens. Et cela a eu lieu dans la cellule de Gitwa, sur la colline Rumahambwa.

Q. Témoin II, parlons de cet incident. Où vous trouviez-vous lorsque vous avez vu Ruzindana avec l'enfant?

R. Cet enfant était toujours avec Ruzindana à cette époque-là. Cet enfant avait été débusqué au mois de juin par monsieur Ruzindana. Il était accompagné des Interahamwe. Cet enfant, on voyait souvent cet enfant en compagnie de Ruzindana. Un bon jour, il y avait une femme d'un homme nommé «Sinhuba» et cet homme-là était voisin de la famille de l'enfant en question.

Alors, Ruzindana a pris cet enfant avec les Interahamwe. Ils sont allés jusqu'à la cachette de la femme qui était tout près de moi. L'enfant a montré la

cachette de la femme à Ruzindana ainsi que des enfants de la femme. Ruzindana s'est adressé aux Interahamwe et il leur a dit de tuer la femme et les enfants.

Q. Témoin II, savez-vous ce qui s'est passé? Qu'est-il arrivé à la femme et aux enfants?

R. Les Interahamwe ont débroussaillé l'endroit. Ils ont pris la femme et ils l'ont tuée et ils ont tué les enfants aussi.

Q. Témoin II, avez-vous été blessé au cours des attaques dont vous avez été témoin dans la région de Bisesero?

R. Oui, j'ai été blessé.

Q. Où avez-vous été blessé et quel était le type de blessures?

R. J'ai été blessé au niveau de l'épaule droite.

Q. Comment cela s'est-il produit?

R. Il y a une attaque qui s'est déroulée la nuit, chez nous. Les Interahamwe ciblaient essentiellement mon père. L'attaque dont il était question était dirigée par un homme originaire de Gisuvu, mais comme il y avait beaucoup de gens qui s'étaient réfugiés chez moi, ils ont commencé à encercler notre maison,

mais mon père n'était pas là à ce moment-là. Il était allé voir le mari de ma tante paternelle, que son mari était décédé.

Ils nous ont encerclés à ce moment-là. Ils ont commencé à tirer sur nous. Je suis le premier à être sorti de la maison. Quand je suis arrivé au niveau de la route, j'ai été poignardé au niveau des côtes. Quant aux autres personnes qui étaient à l'intérieur de l'enclos, ils ont été tués sur-le-champ.

Il y avait un enfant, un tout petit bébé qui était né au cours de la guerre, pendant la guerre, mais sa mère a survécu, elle est vivante maintenant. Voilà les circonstances dans lesquelles j'ai été blessé.

Q. Témoin II, où exactement avez-vous été blessé?

R. C'est ici, c'est le côté droit.
(Le témoin montre son côté droit)

-- Monsieur le Président, j'aimerais que vous regardiez la cicatrice du témoin. Je pense qu'il doit s'approcher.

M. LE PRÉSIDENT :

Il faut que nous tirions le rideau car c'est un témoin protégé.

Témoin II, je vais vous demander de vous approcher des juges et de leur montrer la cicatrice de cette blessure que vous avez reçue à cette époque.

Me THORNTON :

Monsieur le Président, pourrait-on consigner que le témoin a soulevé sa chemise et montré la cicatrice de sa blessure?

M. LE PRÉSIDENT :

Oui, très bien. Et bien, vous pouvez vous approcher et les conseils de la Défense pourront aussi voir la cicatrice de cette blessure. Nous avons votre permission de nous approcher les juges. Témoin II, veuillez vous diriger vers des juges, s'il vous plaît.

Maître Ferran, cela serait peut-être plus pratique si vous vous approchiez.

Me THORNTON :

Q. Témoin II, j'aimerais que vous expliquiez aux juges la nature de vos blessures et de leur montrer vos cicatrices.

Pourriez-vous expliquer comment cette blessure vous a été infligée?

R. Les Interahamwe sont venus chez nous. Ils cherchaient mon père mais à ce moment-là, mon père, comme je l'ai bien dit, il n'était pas là.

Alors, comme chez nous il y avait beaucoup de gens qui s'étaient réfugiés, les Interahamwe ont commencé à encercler notre maison. Ils ont commencé à tirer. Moi j'ai couru. Quand je suis arrivé au niveau de la route, quand j'avais dépassé même la route, c'était vers l'aube. A ce moment-là, j'ai rencontré un Interahamwe sur la route, il m'a poignardé. Les autres Interahamwe ont couru derrière moi, mais j'ai pu m'échapper. C'est dans ces circonstances que j'ai été blessé.

M. LE PRÉSIDENT :

Sait-il avec quelle arme il a été blessé ou poignardé?

Me THORNTON :

Q. Oui, avec quelle arme avez-vous été poignardé, si vous le savez, bien sûr?

R. Je pense que c'était un couteau, mais je n'ai pas pu identifier l'arme. Même à l'heure actuelle, j'ai des douleurs à ce

niveau-là parce que je n'ai jamais été bien soigné.

-- Monsieur le Président, j'aimerais que l'on verse au dossier cela, à savoir qu'il a été blessé, qu'il a une cicatrice sur le flanc qui a été montrée.

M. LE PRÉSIDENT :

Absolument. Tout ceci sera indiqué sur le dossier. Veuillez reprendre votre place, s'il vous plaît.

Me THORNTON :

Q. Témoin II, j'aimerais maintenant que vous nous disiez comment vous avez pu survivre aux attaques menées sur Bisesero. Dites aux juges, s'il vous plaît, combien de temps vous êtes resté à Bisesero et comment vous avez pu faire pour survivre?

R. Comme je l'ai dit hier en commençant mon témoignage, je suis né dans la cellule de Gitwa, secteur Bisesero, commune Gishyita, en préfecture de Kibuye. La guerre en 1994 m'a trouvé là-bas.

C'est là où j'ai vécu, pendant toute la période de la guerre jusqu'à sa fin, mais vers la fin de la guerre, lorsque nous entendions que les combattants du FPR progressaient vers la région de Kibuye,

j'ai aussi entendu sur radio que les Français étaient arrivés à Nyarushishi. Là, il y avait un camp de réfugiés tutsi.

Nous aussi nous avions pensé que nous pouvions être sauvés par les Français. Après une semaine, nous avons vu les Français arriver. Ils sont arrivés jusqu'à Bisesero. Nous avons cru que nous allions être sauvés par ces Français. Après deux jours, ils nous ont assurés que les attaques n'allaient plus être menées.

Alors, ils ont rebroussé chemin. Ils nous ont dit qu'ils allaient revenir dans deux ou trois jours. C'est à ce moment-là que Ruzindana, encore une fois, avec des Interahamwe, ils sont venus plus nombreux. Ils voulaient en finir avec nous, une fois pour toutes.

Heureusement, les Français sont revenus. Ils ont commencé à prendre les blessés et les soigner. Certains des blessés ont été pris vers Goma. Quand nous sommes arrivés à Goma, on a commencé à soigner certains des blessés. Ce qui m'a

affligé, c'est une seule chose, une seule chose m'a affligé.

Quand ils nous ont pris vers Goma, ils nous disaient qu'ils allaient nous soigner. Alors, quand parmi nous, ceux qui avaient de petites blessures comme sur le bras, sur la jambe, même quand on avait une petite blessure, les Français coupaient, amputaient tout le bras, alors qu'on pouvait même soigner la petite blessure.

D'autres ont eu les jambes coupées. Je peux donner l'exemple d'un garçon avec qui je vivais. Il avait une blessure sur la jambe. Alors, les Français ont voulu lui amputer la jambe. Il a refusé, il s'est levé et il a couru. Il est allé dans un camp de réfugiés du HCR à Gituku. A l'heure actuelle, il est guéri, sa jambe se porte bien.

Q. Témoin II, savez-vous quand les Français vous ont amené au Zaïre?

R. Les Français sont arrivés à Bisesero vers 2 h 00, vers 14 h 00. Ils ont amené des biscuits et ils ont commencé à les distribuer. Le soir, vers 16 h 00, un

avion a atterri là-bas et on a commencé à acheminer les blessés vers Goma.

- Q. Savez-vous comment ça s'est passé et connaissez-vous la date approximative?
- R. Je ne me souviens pas très bien. C'était vers la fin du mois juin ou au début juillet.
- Q. Témoin II, pendant toute la durée de votre séjour dans la zone de Bisesero, est-ce que vous avez vu des soldats du FPR à un moment ou à un autre?
- R. Depuis ma naissance, je n'ai jamais vu les soldats du FPR dans la région de Bisesero à cette époque-là. Il y a même d'autres coins du pays que j'ai pu visiter et je n'ai pas vu ces soldats.

La seule fois que j'ai vu les militaires du FPR, nous venions de Goma. Nous venions de quitter le camp de réfugiés de Gituku. C'est la première fois que j'ai rencontré les soldats du FPR sur une barrière. C'était la première fois.

- Q. Bien. Témoin II, est-ce qu'un membre de votre famille, votre mère, votre père ou l'un de vos frères ou soeurs, a survécu à ce qui s'est passé à Bisesero en '94?
- R. Comme je l'ai dit quand j'ai commencé ma

déposition, nous étions 12 enfants dans ma famille. Je suis le seul survivant et puis aussi, moi, je suis presque'invalidé. Je n'ai ni parents, ni quoi que ce soit. Je suis seul comme sur un îlot.

-- Monsieur le Président, à ce stade, je n'ai plus de questions pour cette séance d'ouverture de l'interrogatoire du témoin. J'aimerais, maintenant peut-être, que l'on décide d'une séance à huis clos afin que nous puissions parler des points mentionnés, précédents.

M. LE PRÉSIDENT :

Combien de temps vous faudra-t-il, à votre avis? Avez-vous une idée?

Me THORNTON :

Peut-être 15 minutes, en gros 15 minutes, je crois, de 15 minutes à 25 minutes.

M. LE PRÉSIDENT :

Et ce sera donc la fin de votre interrogatoire, si je comprends bien?

Me THORNTON :

Absolument, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT :

Et bien, nous allons suspendre pendant 15 minutes et ensuite, à notre retour, c'est-à-dire à 16 h 15, nous passerons à la séance à huis clos à 16 h 15.

Me THORNTON :

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT :

Nous reprenons cette audience à 16 h 15.

(SUSPENSION DE L'AUDIENCE -- 16 h 00)

(Pages 45 à 69 prises et transcrites par

M.-C. Lavoie)

(REPRISE DE L'AUDIENCE - 16 h 15)

M. LE PRÉSIDENT WILLIAM SEKULE :

L'audience reprend. Il s'agit d'une audience à huis clos. Par conséquent, personne ne sera autorisé, bien sûr, à pénétrer dans la tribune du public et de la presse.

Me BRENDA SUE THORNTON :

Monsieur le Président, si j'ai bien compris, lors de séances à huis clos, il n'y a pas de transcriptions qui seront divulguées au public ou à la presse.

M. LE PRÉSIDENT :

Et bien oui, il y aura une transcription, mais qui ne sera pas publiée, bien entendu. Vous vous souvenez où nous nous sommes arrêtés, je crois, et nous pouvons, par conséquent, reprendre l'interrogatoire du témoin. Allez-y, Madame, vous pouvez poursuivre.

Me THORNTON :

Bien, une fois de plus, si vous le permettez, Monsieur le Président, j'aimerais indiquer qu'il s'agit d'une séance à huis clos et par conséquent, que les transcriptions ne seront pas rendues publiques, conformément à l'Article 79 du règlement.

M. LE PRÉSIDENT :

Absolument. Une séance à huis clos conformément à l'Article 79. Et cette partie du procès ne sera pas rendue publique.

Me THORNTON :

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Q. Témoin II, j'ai encore quelques questions à vous poser concernant votre père. Vous avez dit quelque chose concernant votre père et le fait qu'en avril, mai et juin '94, vous avez vu votre père à plusieurs reprises?

R. Oui.

Q. Témoin II, est-ce que votre père est toujours en vie aujourd'hui?

R. Non, mon père est mort.

Q. Témoin II, avant que je ne vous pose des questions concernant les circonstances de la mort de votre père, j'aimerais tout d'abord vous poser aussi quelques questions concernant votre père?

R. Oui.

Q. Quel était le nom de votre père?

R. Il s'appelait xxxxxxxx, xxxxxxxx.

Q. Pourriez-vous, s'il vous plaît, épeler ce nom?

R. xxxxxxxxxxxx, xxxxxxxx : xxxxxxxxxxxx.

Q. Pourriez-vous épeler une fois de plus le premier nom que vous avez épilé tout à l'heure, s'il vous plaît?

R. xxxxxxxxx.

Q. Quelle était la profession de votre père?

R. Il était xxxxxxx.

Q. De quel type xxxxxxx s'occupait-il?

R. Il achetait du xxxxxxx chez les xxxxxxx et il amenait ça à Kigali pour le revendre. Et il vendait aussi des xxxxxxx, de la xxxxxxx, des xxxxxx et beaucoup d'autres xxxxxxx.

Q. Est-ce que votre père connaissait Ruzindana?

R. Oui, il le connaissait et Ruzindana connaissait mon père.

Q. Comment est-ce que votre père a connu Ruzindana?

R. Ruzindana avait un père qui s'appelait Murakaza, qui était commerçant, et mon père allait louer le véhicule du père de Ruzindana.

C'était Ruzindana qui conduisait ce véhicule. Il amenait ce véhicule à Gishyita, là où mon père exerçait son xxxxxxx, et il chargeait xxxxxxx. Il possédait un camion de couleur jaune.

Ruzindana partait avec mon père à Kigali, et de retour, ils amenaient des xxxxxxx ou des xxxxx. Ils pouvaient amener des xxxxxx ainsi que beaucoup d'autres articles. Cela dépendait des besoins des paysans.

- Q. En avril 1994, est-ce que vous viviez avec votre père?
- R. Oui, on vivait ensemble.
- Q. Après le 6 avril 1994, est-ce que vous avez eu quelque contact avec votre père? Est-ce que vous l'avez revu?
- R. Oui, nous avons vécu ensemble depuis le début de la guerre jusqu'en juin, le jour de sa mort. C'était mercredi. Je ne me rappelle pas de la date. Mais quelques jours après sa mort, les Français sont arrivés. Je pense que c'était vers la fin du mois de juin '94.
- Q. En avril, mai et juin 1994, est-ce que vous avez vu votre père régulièrement?
- R. Oui, je le voyais. Parfois, on était ensemble pendant la guerre. Parfois, on se séparait. Et le lendemain soir, par exemple, on rentrait dans nos ruines.
- Q. Auparavant, dans votre témoignage, vous avez dit que les Interahamwe avaient ciblé votre père. Pourquoi est-ce qu'ils

R. ciblaient votre père, ces Interahamwe? Quand j'ai commencé hier, j'ai dit que les Interahamwe recherchaient les intellectuels tutsi et ils recherchaient également les commerçants.

Et souvent les Interahamwe, avant de tuer, ils cherchaient quelqu'un qui était leur ami. Ils s'en voulaient (sic) d'abord à leur ami et après l'avoir tué, ils s'emparaient de ses biens.

Mais comme je l'ai souligné hier et comme je viens de le dire aujourd'hui même, en peu de mots, les Interahamwe recherchaient les commerçants et les intellectuels qui étaient en vie.

Q. Votre père savait-il qu'il était recherché?

R. Oui, l'exemple que je donnerais, c'est le jour où Ruzindana a trompé les habitants de chez nous en leur disant d'aller se rassembler à l'école primaire. Il a demandé aux gens ce qui suit : «Est-ce que vous pouvez me dire si mon ami xxxxxx est encore en vie?» Les gens lui ont répondu qu'il était mort. Mais il a continué à le chercher.

- Q. Pourquoi avez-vous dit qu'ils ont continué à le chercher?
- R. Lorsqu'on voulait quelqu'un comme mon papa, ou bien d'autres intellectuels, on pouvait lui enlever la tête, lui couper la tête ou lui amputer par exemple, le bras ou le pied, et aller le mettre quelque part, l'attacher quelque part, pour que les gens qui connaissaient la personne, confirment bien que c'était bien elle.

C'est ainsi que cela se passait. Quand cela ne se passait pas comme ça, d'aucuns croyaient que la personne était encore en vie.

- Q. Et lorsque vous avez dit que Ruzindana s'était renseigné pour savoir si son ami était encore en vie et qu'il a tout de même cherché ou qu'il l'a toujours recherché, qui le recherchait en fait? Qui avez-vous dit qui le recherchait?
- R. C'était des Interahamwe qui le recherchaient. Et Ruzindana était parmi certains de ces Interahamwe parce que mon père était connu dans toute la région.
- Q. Témoin II, savez-vous quand, à peu près, ou à quelle date, à peu près, votre père

est mort?

R. C'est entre le 23 et le 28 juin. Je pense que c'est à cette période qu'il a trouvé la mort.

Q. Témoin II, savez-vous comment il est mort?

R. Les Interahamwe sont venus ce jour-là et ils nous ont poussé à fuir, à courir. Nous sommes arrivés à l'endroit où se trouvait mon père et nous avons couru.

Et les personnes qui étaient derrière nous, qui couraient derrière nous, ont dit : «Nous venons de voir xxxxxxxx.»

Ils ont directement tiré sur lui et la balle lui a traversé la poitrine. Nous avons vu le corps et nous avons vu là où la balle était passée.

Nous avons continué à courir jusqu'à un endroit situé près d'une route et j'ai entendu les Interahamwe dire qu'on avait coupé la tête de mon père et qu'on l'avait amenée chez Ruzindana. Mais ce n'est pas Ruzindana qui l'a tué.

Q. Témoin II, est-ce que vous êtes retourné voir le corps de votre père, une fois

qu'il avait été tué?

R. Oui, le lendemain je suis retourné à l'endroit. Nous sommes partis, nous avons trouvé qu'il avait été tué dans la cellule de Uwingabo, sur la colline de Runyagingo.

Nous y avons trouvé une rigole qui avait été creusée par les paysans, lors des travaux communautaires, pour lutter contre l'érosion. C'est là que j'ai inhumé mon père.

Mais quand j'y suis arrivé, je suis arrivé à l'endroit où le corps de mon père était, je l'ai trouvé nu, mais c'était le tronc seulement qui n'avait pas de tête.

Q. Témoin II, je vais vous poser maintenant une question très difficile. Mais comment savez-vous que c'est bien le corps de votre père que vous avez vu?

R. On ne peut pas ne pas connaître quelqu'un avec qui on a vécu. On ne peut pas oublier son propre père, même si on l'a tué, même si on l'a torturé ou fait beaucoup de mal à lui.

En peu de mots, je ne peux pas oublier un parent. Quand tu regardes ses bras, ses mains plutôt, quand tu regardes ses pieds, quand tu regardes partout, surtout sur sa poitrine, et même... A part ça, mon père avait une blessure au niveau du pied, des suites d'une grenade, et cela m'a aidé à le reconnaître.

- Q. Témoin II, est-ce que vous avez inhumé votre père ce jour-là?
- R. Je l'ai inhumé le matin.
- Q. Témoin II, savez-vous ce qu'il est advenu de la tête de votre père?
- R. On a amené la tête de mon père, on l'a amenée jusqu'à Gishyita, à l'endroit où mon père exerçait son xxxxxx. Devant notre magasin, il y avait un pylône et on l'a accrochée là-bas.

Après l'avoir accrochée, il y avait un vieil ami de mon père, il était d'ethnie hutu, qui m'a dit par la suite, lorsque je suis retourné au Rwanda, qu'il avait jeté la tête de mon père dans la toilette.

- Q. Témoin II, savez-vous si quelqu'un avait mis un prix sur la tête de votre père?
- R. J'entendais les Interahamwe dire, de là

où je me cachais près de la route, que Ruzindana leur avait dit que la personne qui lui amènerait la tête de mon père aurait une récompense, une récompense satisfaisante. Je l'ai appris par ouï-dire.

-- Monsieur le Président, je n'ai plus de questions.

M. LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors ceci sera, par conséquent, la fin de cette audience à huis clos. Voulez-vous poser des questions, Messieurs les Juges?

Bien s'il n'y a pas de questions découlant des questions soulevées pendant l'audience à huis clos, bien ceci nous amène à la fin de cette audience à huis clos pour ce qui est de l'interrogatoire de ce témoin.

Nous reviendrons à cet interrogatoire, bien sûr, lorsque d'autres questions seront soulevées par la Défense lors du contre-interrogatoire.

Bien sûr, le huis clos a trait à protéger l'identité du témoin, comme vous le

savez, et également protéger les informations qu'il a divulguées et également protéger son identité.

Alors, c'est donc là le but, bien sûr, du huis clos, conformément à l'Article 79-B. Il faut que ces raisons soient connues du public. Voilà, vous avez terminé, si je comprends bien?

Me THORNTON :

Oui.

M. LE JUGE YAKOV OSTROVSKY :

Je voudrais bien préciser quelque chose en ce qui concerne la mort de cette jeune fille, Béatrice.

Q. Dites-moi, s'il vous plaît, quelle distance était entre vous et Obed Ruzindana quand il a tué cette jeune fille?

R. Comme je l'ai dit avant la pause, cette fille cachée dans les pierres -- et comme je vous l'ai dit, il y a un enfant qui est allé montrer cet endroit, qui est allé montrer aux Interahamwe l'endroit où se cachait la fille.

Donc, ils ont découvert cette fille-là et ils ont poussé des cris en disant : «Nous

venons de trouver des filles ici.» C'est tout près de la route et j'étais environ à 10 ou 15 mètres. Mais de là où j'étais, jusqu'à la cachette où se trouvaient les filles --

Q. Non, non. Entre vous et l'endroit où se trouvait Ruzindana?

R. C'était environ 15 mètres.

Q. Quinze mètres, j'ai compris, j'ai compris. Environ 15 mètres. Et dites-moi, s'il vous plaît, est-ce que cette distance vous a permis d'entendre ce qu'il a dit après avoir coupé les seins de cette jeune fille?

R. Nous, les Rwandais, nous aimons faire une estimation. Quand on dit 15 mètres, souvent c'est soit moins ou un peu plus. Mais, je pouvais bien regarder cet endroit avec mes yeux et je pouvais voir ce qu'ils faisaient. Je pouvais également voir là où il était et les personnes qui étaient avec lui.

Q. Vous pouvez voir, je le comprends. Mais ma question est : Est-ce que vous pouvez entendre ce qu'il a dit après avoir coupé les seins de cette jeune fille?

R. Il dit qu'il a coupé d'abord un sein, il le lui a montré, il lui a dit : «Voilà,

c'est ton sein.» Il a encore coupé le deuxième, il lui a montré également et il l'a tuée à petit feu.

- Q. C'est-à-dire qu'on peut comprendre que vous avez entendu ce qu'il a dit après avoir coupé un sein, et après, l'autre?
- R. Oui, je le voyais.
- Q. Mais j'ai compris que vous voyez, mais ma question est : Est-ce qu'il pouvait entendre ce qu'il a dit ou il pouvait seulement voir?
- R. J'ai dit que je l'ai entendu et que je l'ai vu.
- Q. Et encore une question. Après être blessé, et cette blessure paraît être assez sérieuse, est-ce que vous pouviez continuer à courir et s'échapper?
- R. J'ai continué à courir, mais par moments, je me cachais dans des buissons. Des fois, je me cachais, d'autres fois, je continuais à courir.

Je me souviens que le jour où j'ai été blessé, c'était un matin. Toute la journée, j'ai continué à courir. Tout le sang avait coulé, mais entre-temps je ne sentais pas grand-chose. Mais trois jours après, j'ai commencé à sentir la

douleur parce que la plaie avait commencé à pourrir. C'est à ce moment-là que je me sentais faible et que je me suis caché.

Q. Et dites-moi, s'il vous plaît, est-ce que vous avez soigné votre blessure vous-même ou quelqu'un vous a aidé?

R. J'étais avec mon père. J'étais avec le fils de mon oncle. J'étais aussi avec le père de la fille, Béatrice. Lui aussi avait été blessé.

Il faisait du feu, il mettait une serpette sur le feu et une fois que la serpette était chaude, il prenait de l'huile de lait, de vache, et on mettait sur la machette, c'est plutôt la machette.

Et comme la machette était chaude, l'huile était versée sur ma blessure. C'est le seul soin dont j'ai bénéficié et puis il y a aussi d'autres plantes médicinales qu'on a mis sur ma blessure.

-- Merci bien.

M. LE JUGE TAFAZZAL H. KHAN :

Q. Témoin II, lors de votre témoignage, vous avez mentionné que vous étiez présent,

lors de nombreuses attaques, à des dates différentes, à plusieurs reprises.

Vous habitez à Gishyita, pourriez-vous nous donner la distance entre Gishyita et les collines de Muyira et la colline de Nyarutovu?

R. Quand vous partez du Bureau de la commune de Gishyita, en direction de Nyarutovu, je dirais qu'il y a six kilomètres ou même sept.

Alors de Gishyita, en direction de Muyira, il y aurait, à mon estimation, 11 kilomètres. Si on marche à pied, on peut couvrir la distance en trois heures.

Quand vous partez de Gishyita vers les endroits nommés, vous pouvez mettre trois heures. Mais quand vous descendez de ces endroits vers Gishyita, vous pouvez mettre facilement deux heures et demie.

Q. A partir de ces endroits, et lorsque les attaques sont terminées et que vous avez pu en réchapper, êtes-vous retourné chez vous ou vous êtes-vous caché quelque part?

R. J'ai bien dit qu'après toutes ces

attaques, les Français sont venus. Ils ont commencé à amener les blessés. On les amenaient à Goma.

Comme je vous l'ai montré, j'étais parmi les blessés. Moi aussi, j'ai été conduit à Goma.

Q. Ma question était : A plusieurs reprises, le 13 mai, il y a eu des attaques sur la colline de Muyira et vous vous trouviez dans le groupe qui a été attaqué. Après l'attaque, où êtes-vous allé? Chez vous? Ou vous êtes-vous caché ailleurs?

R. Après cette attaque, comme je l'ai bien indiqué hier, dans ma déposition, chaque fois qu'il faisait noir, pendant la nuit, nous rentrions chez nous. On cherchait essentiellement de quoi manger.

Q. Vous faisiez donc cette distance de 11 kilomètres à pied, à ce moment-là?

R. Vous m'avez demandé en ce qui concerne la distance depuis Gishyita, du Bureau communal jusqu'à Muyira. Mais nous faisons le tour dans la région de Bisesero.

Quelquefois, nous allions dans la commune de Gitesi ou alors certains secteurs

assez éloignés. Mais il arrivait qu'on parcoure toute la région, pendant toute la journée, parce qu'il y avait des attaques dans presque toutes les collines.

Par conséquent, on pouvait faire même cent kilomètres par jour parce qu'on continuait de courir.

Q. Vous dites que des collines de Muyira, vous vous êtes enfui à Bisesero. Quelle est la distance entre Bisesero et la colline de Muyira?

R. Comme je l'ai bien indiqué depuis hier, Bisesero chevauche sur deux communes et même trois. Muyira se trouve donc dans la région de Bisesero. Quand nous avons quitté Muyira, nous courions toujours dans la même région de Bisesero.

J'ai bien dit que nous avons quitté Muyira. Nous sommes d'abord arrivés dans la cellule Uwingabo et nous sommes arrivés dans la cellule Gitwa. Nous sommes arrivés également dans la région de Kazirandemwe. Kazirandemwe est également une petite partie de Bisesero, mais il touche également sur deux

communes. Kazirandemwe, également, touche sur la commune Gishyita et Gisovu.

Les Interahamwe nous ont repoussé. Nous sommes revenus sur Uwingabo. Nous nous sommes cachés dans un champ de sorgho.

Je me souviens qu'au moment où nous sommes arrivés dans ce champ de sorgho, c'est là que nous avons retrouvé monsieur Kayishema qui donnait une réunion de la population et il remerciait des habitants de la préfecture de Gysenyi et il remerciait ceux qui étaient venus de Ruhengeri.

Il remerciait les habitants de Cyangugu et il remerciait également Ruzindana et Musema et il remerciait également tous les autres gens qui avaient participé dans l'attaque de ce jour-là. En substance, c'est la réponse que j'avais à votre question.

Q. Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous dire si vous vous êtes rendu dans les nombreux endroits que vous avez mentionnés dans votre témoignage. Vous êtes-vous rendu

sur ces nombreuses collines avant cette période de guerre?

R. Avant la guerre, j'ai pu visiter ces régions. Des fois, on allait dans des mariages dans ces endroits. Des fois, nous allions, nous menions des chèvres là-bas au pâturage, ou alors, on y amenait nos vaches.

D'autres fois, j'allais visiter mes confrères, des écoliers de ce village-là, de ces régions-là. Comme je l'ai bien dit auparavant, j'ai dit et j'ai nommé, indiqué les cellules que nous avons parcourues. Je n'ai pas indiqué colline par colline, j'ai parlé en résumé.

-- Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie, Juge Khan. J'ai deux questions. J'ai besoin d'explications sur deux points.

Q. Hier, vous avez dit dans votre témoignage, que vous avez vu Kayishema, tout d'abord, lors de la nomination de Sikubwabo en tant que bourgmestre de la commune de Gishyita.

Ma question est la suivante : A quelle

date cela s'est-il passé? Pendant, avant ou après la guerre dont vous avez parlé au cours de votre témoignage?

R. Lors de la nomination du bourgmestre Sikubwabo de la commune de Gishyita, c'était avant la guerre. C'est donc à ce moment-là que je l'ai vu.

Q. Donc, c'était avant la guerre, n'est-ce pas?

R. C'est avant la guerre. Donc, en bref, je connaissais Kayishema avant la guerre.

Q. Oui, c'était le but de ma question, en fait. Une autre petite question. Hier, vous avez parlé d'un incident à l'école primaire de Girogwe (phon.), si ma prononciation est correcte.

R. Mubuga.

Q. Oui, dans la région de Mubuga. Donc, vous dites Mubuga. Où se trouve cet endroit? Est-ce qu'il se trouve dans la région de Bisesero? C'est ma question. J'ai besoin d'éclaircissements là-dessus.

R. Comme j'ai bien commencé dans ma déposition, il y a une chose que je n'ai pas mentionnée auparavant. Dans la commune de Gishyita, ainsi que dans la région de Bisesero, il y a des noms, il y

a des noms de villages et de régions et il y a des villages qui portent les mêmes noms.

Il y a un endroit où j'ai parlé de ^ Gatiti, Gititi, Mutiti. Il y a aussi Mubuga, qui est un des secteurs de Gishyita. Il y a un autre endroit appelé Kumuga où est construite l'école primaire dont il est question. C'est bien dans la cellule Jurwe.

Donc, cette école primaire est construite sur la frontière de la cellule Nyarutovu et la cellule Jurwe, lesquelles cellules se trouvent dans le secteur Bisesero.

Q. Très bien. C'est exactement ce que je voulais savoir. Donc, Jurwe est dans Mubuga, mais ça se trouve dans la région de Bisesero. Est-ce bien cela?

R. C'est bien ça, Jurwe. Là où est construite l'école primaire, c'est bien dans la région de Bisesero.

Q. Très bien. Je vous remercie. Maître Ferran, Maître Besnier, êtes-vous prêts pour le contre-interrogatoire maintenant ou voulez-vous commencer demain?

Me PASCAL BESNIER :

Nous préférierions commencer demain pour préparer notre contre-interrogatoire, si le Tribunal n'y voit pas d'inconvénient.

Me ANDRÉ FERRAN :

Je formule la même demande, Monsieur le Président, si vous le voulez bien.

M. LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est une demande tout à fait équitable. Nous allons donc suspendre l'audience maintenant et reprendre à 9 h 30, demain matin, pour le contre-interrogatoire par la Défense. L'audience est donc suspendue, jusqu'à demain matin, 9 h 30.

(LA SÉANCE EST LEVÉE - 17 h 00)

(Pages 70 à 91 prises et transcrites par N. Rhéaume)